

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention :</p> <p>N° CC 234/2017</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p>Date de convocation : 04 Juillet 2017</p> <p>Présents : Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ.</p> <p>Pouvoirs : Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p>Absents excusés : Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance</p>

Objet : Annulation d'une dette pour créance éteinte - Assainissement.

M. Mâchard, Vice-président chargé des finances, donne lecture d'un courrier de la trésorerie sollicitant l'annulation d'une dette pour « créance éteinte ».

La commission de surendettement a statué dans le dossier d'impayés de M. Pascal CAILLIEZ et propose l'annulation de la dette envers la Communauté de Communes d'un montant de 177.50€ correspondant à une redevance d'assainissement collectif facturée en 2011 par l'ex Communauté de Communes de la Semine (facture 2011-0002-000423 du 22/07/2011 – branchement ref. A01758 CLA3102)

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-président et pris connaissance des documents transmis par la Trésorerie :

- ✓ **ACCEPTE** de considérer comme créance éteinte celle concernant Mr Pascal Cailliez suite à l'avis de la commission de surendettement des particuliers (dossier 013615000333P),
- ✓ **DIT** que la somme de 177.50€ due fera l'objet d'un mandat au compte 6542 afin d'annuler la dette indiquée sur le Budget Annexe Assainissement.

Le Président
Paul RANNARD



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Paul RANNARD

